

LE VRAI POUVOIR DES LOBBYS

Les « représentants d'intérêts », selon la terminologie légale, n'ont jamais été aussi présents dans le débat public que depuis l'élection d'Emmanuel Macron. On les soupçonne de tous les maux, mais s'ils ont effectivement pour vocation d'influencer la décision publique, ils sont aussi l'expression de la société civile face au pouvoir politique.

Par Judith Waintraub

Branle-bas de combat Chez Françoise ! La cantine de luxe des politiques, à l'abri des regards sous le terminal d'Air France, est menacée de disparition dans le cadre du projet de réaménagement de la dalle des Invalides lancé par la Ville de Paris, propriétaire du site. Des géants de l'immobilier se disputent les quelque 22 000 mètres carrés en jeu. Qu'advient-il du restaurant, qui en occupe à peine 700 ? Pascal Mousset, son patron depuis vingt-cinq ans, a appelé à l'aide le lobbyiste Marc Teyssier d'Orfeuil. Le président de Com'Publics connaît bien le restaurateur, chez lequel il organise depuis des années des déjeuners de parlementaires. Les deux hommes ont mis en commun leurs – énormes – carnets d'adresses pour mobiliser leurs relais le 17 octobre. Plus de 80 députés et sénateurs ont répondu à l'appel, du Républicain Christian Jacob

au communiste André Chassaigne, présidents de leurs groupes respectifs à l'Assemblée nationale. François Hollande avait prévenu qu'il ne serait pas disponible, mais Marc Teyssier d'Orfeuil était allé lui faire signer le livre d'or créé pour l'occasion. Et, si aucun ministre ne s'est montré Chez Françoise, c'est seulement parce que le premier séminaire gouvernemental du nouveau gouvernement avait lieu ce soir-là.

“PORTES TOURNANTES”

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, surnommé « le candidat des lobbys » par le socialiste Benoît Hamon pendant la campagne parce qu'il refusait de publier la liste de ses donateurs, le sujet est omniprésent. Nicolas Hulot a affirmé avoir claqué la porte du ministère de la Transition écologique à cause d'eux, et plus précisément de Thierry Coste, le lobbyiste des chasseurs (*lire p. 56*). À écouter les ONG (organisations non gouvernementales), les lobbys n'auraient jamais été aussi influents

dans les cercles du pouvoir. Les associations antinucléaires ont vécu comme une quasi-déclaration de guerre l'arrivée à Matignon d'Edouard Philippe, qui fut directeur des affaires publiques du géant Areva (aujourd'hui rebaptisé Orano). Leurs protestations ont été balayées par Emmanuel Macron. Le Président ne craint pas de s'afficher « business friendly », comme il l'a encore prouvé lors du dernier remaniement en nommant Emmanuelle Wargon secrétaire d'Etat à la Transition écologique. N'était-ce pas là un cas d'école de la pratique dite des « portes tournantes » entre le privé et le public, qui font entrer les lobbys dans les centres névralgiques de la décision politique ? L'entrée au gouvernement de l'ancienne directrice des affaires publiques et de la communication de Danone, également chargée de la « responsabilité sociale et environnementale » du cinquième groupe agroalimentaire mondial, a suscité des critiques au-delà des rangs de la gauche, malgré ses états

“Moi, ministre de l’Agriculture, les lobbys ne pourront pas franchir la porte de mon ministère”, a publiquement promis Didier Guillaume dès sa nomination, en novembre dernier, pour se démarquer de son prédécesseur Stéphane Travert, que ses détracteurs accusaient d’être aux mains des producteurs de pesticides

de service. Avant d’entrer chez Danone, elle a aussi, entre autres fonctions, dirigé le cabinet de Martin Hirsch, haut-commissaire aux Solidarités actives. Dès le lendemain du remaniement, ses déclarations sur « l’huile de palme, meilleur ingrédient pour le lait infantile », sont ressorties des archives. Serge Hercberg, directeur de recherche à l’Inserm et spécialiste en épidémiologie et en nutrition, confie un « grand sentiment de malaise ». Ce médecin est le concepteur du Nutri-Score, système d’étiquetage qui permet au consommateur d’évaluer les propriétés nutritionnelles d’un aliment grâce à un code de couleurs. « Les qualités personnelles et professionnelles d’Emmanuelle Wargon ne sont absolument pas en cause, explique-t-il, mais je suis troublé de voir accéder à un rôle de décideur une ancienne cadre de haut niveau d’une société impliquée dans des problèmes de pollution et d’alimentation. Même si Danone, qui a fini par adhérer au Nutri-Score en 2017, n’est pas le pire ! Ces allers et retours entre public et privé posent question. »

Un sujet que cette énarque – de la promotion Marc-Bloch, la même qu’Edouard Philippe – maîtrise, puisqu’en 1999 elle était rapporteur devant les commissions de déontologie « chargées du contrôle de l’exercice d’activités privées par les fonctionnaires en disponibilité ou ayant cessé définitivement leurs fonctions ». Elle a donc une « riche carrière », comme l’a dit le porte-parole du gouvernement Benjamin Griveaux pour la défendre.

Et les exemples sont nombreux dans le « nouveau monde » promis par

Emmanuel Macron. Benjamin Griveaux a lui-même été deux ans lobbyiste chez Unibail-Rodamco, premier groupe mondial d’immobilier commercial. Autre cas, celui d’Audrey Bourolleau, ex-déléguée générale de Vin et Société, la plus grande fédération de viticulteurs français. Pendant la campagne présidentielle, Serge Hercberg s’était déjà ému, avec un groupe d’addictologues, de la présence de la jeune femme dans l’équipe du candidat d’En marche. Ce qui n’a pas empêché le Président de la nommer ensuite conseillère agriculture, pêche, forêt et développement rural à l’Elysée. Le médecin était donc sans illusions quand il a signé il y a un peu plus d’un mois, avec un collectif de confrères, une lettre ouverte à la ministre de la Santé Agnès Buzyn pour déplorer l’absence de mesures de lutte contre l’alcoolisme dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale : « Le Président a dit qu’il s’opposerait au durcissement de la loi Evin, en précisant boire du vin midi et soir, soupire-t-il. Il a même cité Pompidou et son fameux “N’emmerdez pas les Français” ! Que voulez-vous que la ministre de la Santé fasse ? »

“À LA PÊCHE AUX MINISTRES”

Agnès Buzyn a pu en revanche infliger une défaite au lobby agroalimentaire en rejetant ses propositions d’étiquetage nutritionnel au profit de Nutri-Score, seul logo « recommandé » par les pouvoirs publics depuis l’arrêté ministériel du 31 octobre 2017. La bagarre a été longue et coûteuse pour le contribuable, puisque Nestlé, Unilever, Mondelez et les

autres leaders du marché mondial ont exigé et obtenu une étude comparative de leurs référentiels et de Nutri-Score, cofinancée par l’Etat à hauteur de 1,2 million d’euros. Une manœuvre dilatoire et au bout du compte « inutile, selon Serge Hercberg, puisque les groupes qui ont insisté pour la mise en place de cette étude n’ont pas accepté les résultats montrant la supériorité du Nutri-Score, qui n’allaient pas dans le sens de ce qu’ils souhaitaient ». L’Association nationale des industries alimentaires (Ania) s’activait sur tous les fronts. « Elle a même fourni des amendements clés en main aux parlementaires quand le sujet est venu en discussion à l’Assemblée ou au Sénat », affirme le chercheur.

En mai dernier, le Nutri-Score a aussi déchaîné les foudres des patrons de l’audiovisuel français. La puissante FoodDrinkEurope, qui fédère les industries du secteur au niveau européen, a réussi jusqu’à présent à empêcher que le logo devienne obligatoire sur les aliments. Serge Hercberg a proposé aux autorités françaises de contourner l’écueil en le rendant obligatoire dans la publicité pour ces aliments. En bon lobbyiste, lui aussi, il a réussi à gagner des députés de La République en marche à sa cause, parmi lesquels le neurologue Olivier Véran. Mais les dirigeants des principales chaînes publiques et privées ont écrit à Edouard Philippe pour s’opposer à l’amendement, en lui rappelant que « le secteur de l’alimentation constitue le premier investisseur publicitaire en télévision avec plus de 20% de parts de marché, soit plus de 650 millions d’euros net par an ». Stéphane Tra-



Pour aider son ami Pascal Mousset (au centre), patron de Chez Françoise, Marc Teyssier d'Orfeuill (à droite), fondateur de Com'Publics, a battu le rappel des parlementaires. Ici avec Christian Jacob (à gauche), président du groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale.

vert, désormais ancien ministre de l'Agriculture, a aussi mis son veto. « *Résultat, raconte le père du Nutri-Score : des 92 députés En marche et centristes qui avaient soutenu l'amendement Véran, il n'en est plus resté que 45 au moment du vote.* »

Pour se démarquer de Stéphane Travert, que ses détracteurs accusaient d'être aux mains des lobbys, son successeur Didier Guillaume a promis, dès son installation : « *Moi, ministre de l'Agriculture, les lobbys ne pourront pas franchir la porte de mon ministère.* » Cette mâle déclaration a fait sourire Marc Teyssier d'Orfeuill. Le patron de Com'Publics dispose d'un badge d'accès à la salle des Conférences du Sénat, qu'il a obtenu en se déclarant comme représentant d'intérêts auprès de la Haute Assemblée. Pratique pour aller « *à la pêche aux ministres* » le jeudi, après les questions au gouvernement. Il y a trois semaines, il en a profité pour interpellier Didier Guillaume. « *Je n'ai pas voulu dire que je ne recevrai pas les lobbys, mais seulement que je prendrai mes décisions en toute indépendance* », a rectifié en substance le ministre.

Son collègue Gérard Darmanin, chargé des Comptes publics, a-t-il été manipulé par les lobbys du tabac lors du débat du projet de loi contre la fraude fiscale, en septembre ? C'est ce que se demandent les associations de lutte contre le tabagisme, furieuses que le ministre ait accepté un amendement UDI qui, à la suite de la Commission européenne, a réintroduit les cigarettiers dans la lutte contre le commerce illicite de tabac. L'enjeu était de taille : près de 30 % du tabac consommé dans notre pays provient du marché parallèle, soit un manque à gagner évalué à 3 milliards d'euros pour les finances publiques et une perte sèche pour les ruralistes. Le candidat Emmanuel Macron leur avait pourtant signifié par écrit en mars 2017 son « plein accord » avec le vœu de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) d'établir une frontière étanche entre les cigarettiers et la lutte contre le tabac de contrebande, qui provient pour l'essentiel de leurs usines ! Un élément soigneusement occulté dans l'étude sur le marché illégal des cigarettes en Europe réalisée chaque année par le cabinet

KPMG à la demande de British American Tobacco, Imperial Tobacco, JT International et Philip Morris International. Ces études, qui montrent une progression de ce marché, sont utilisées par les cigarettiers pour persuader les Etats que les mesures comme la hausse du prix du tabac, qu'ils combattent, ne réduit pas la consommation, mais la déplacent.

“CHANTAGE”

Dans *Ce que je peux enfin vous dire* *, Ségolène Royal consacre un chapitre entier aux lobbys. Au-delà de la mise en scène – une femme, seule, contre un monde d'hommes, lâches – le récit de son combat contre les boues rouges toxiques ou encore l'huile de palme a le mérite de mettre en lumière l'argument massue des lobbyistes : la préservation de l'emploi. Pour avoir seulement tenté, en 2016, d'aligner la fiscalité de l'huile de palme sur celle de l'huile d'olive, l'ex-ministre de l'Environnement a provoqué deux crises diplomatiques.

Le gouvernement italien a d'abord menacé son homologue français de fermer l'usine rouennaise de Ferrero, →

productrice du Nutella, puis le gouvernement indonésien a annoncé qu'un Français détenu dans ses geôles serait exécuté si la France augmentait ses taxes sur l'huile de palme, dont l'Indonésie est le premier producteur mondial. Ségolène Royal a eu beau hurler au « *chantage* » et au « *bluff odieux* », elle a perdu. Elle a réussi, en revanche, à dissuader le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, de renouveler l'autorisation de mise sur le marché du glyphosate en le convainquant que les lobbys des pesticides « *ont infiltré les commissions européennes d'experts* », dont certains seraient « *payés par les firmes* ». Victoire anéantie par les « *pas en arrière* » de Nicolas Hulot, qu'elle déplore vivement, le glyphosate étant à ses yeux le « *poison* » absolu. Mais la vertu n'est pas toujours du côté des pourfendeurs du glyphosate. L'Association française pour l'information scientifique (Afis) a publié en juin une note très détaillée sur Christopher Portier, en pointe dans le combat pour l'interdiction de l'herbicide. Ce statisticien a participé en tant qu'expert invité à l'évaluation du glyphosate pour le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) en 2015. L'évaluation conclut que le glyphosate est un cancérogène « *probable* ». Une classification qui n'est retenue par aucune des nombreuses – agences sanitaires à travers le monde qui ont étudié le sujet, Autorité européenne de sécurité alimentaire et Agence française de sécurité sanitaire comprises. En 2016, Christopher Portier assurait sur un site d'informations agricoles américain : « *Personne ne m'a payé un centime pour faire ce que je suis en train de faire avec le glyphosate. Je n'ai aucun conflit d'intérêts.* » En 2017, des documents déclassifiés par la justice américaine montraient qu'il avait touché 160 000 dollars sur deux ans, hors notes de frais, pour préparer une plainte collective contre Monsanto. Christophe Portier



Aussitôt nommée secrétaire d'Etat à la Transition écologique, Emmanuelle Wargon s'est vu reprocher ses déclarations favorables à l'huile de palme quand elle était lobbyiste chez Danone

est salarié de longue date de l'Environment Defense Fund, une ONG environnementale américaine qui mène des campagnes contre les pesticides depuis les années 1960. Il intervient aussi en défense des intérêts du consortium Health and Environmental Alliance, regroupement d'ONG environnementalistes soutenant l'initiative « *stop glyphosate* ». Le lobbyisme des ONG pose un pro-

blème particulier, puisqu'elles ne sont pas financées par des groupes privés mais font appel aux aides publiques et aux dons. Le cas d'Oxfam est à cet égard édifiant. Cette ONG internationale, dont la branche française est dirigée par Cécile Duflot, ex-ministre et ex-dirigeante du parti écologiste EELV, a pour vocation de combattre la pauvreté. Noble ambition, qu'elle prétend servir en s'invitant dans des débats législatifs comme celui sur la fiscalité des entreprises, ou encore sur l'évasion fiscale. Lors de l'examen du projet de loi contre la fraude fiscale, en juin, la députée France insoumise Danièle Obono a défendu une proposition de loi sur les « *pays non coopératifs* », en précisant qu'elle s'était appuyée pour la rédiger sur « *les recommandations d'Oxfam* ». Quel est le rapport entre pauvreté et évasion fiscale ? Entre pauvreté et taux d'imposition des sociétés ? Pour l'établir, Oxfam publie régulièrement des études dont les conclusions sont tout aussi régulièrement contestées par les économistes qui n'adhèrent pas à la doxa anticapitaliste de l'ONG. Ce qui n'empêche pas Oxfam d'avoir engrangé plus de 67 millions d'euros d'aides de l'Union européenne et 63,5 millions des Nations unies, d'après les chiffres qu'elle a elle-même publiés dans son rapport d'activité 2015-2016.

MENACES

ONG ou défenseurs d'intérêts économiques, les lobbys ne gagnent pas toujours. Même les Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) sont parfois défaits, malgré leur puissance financière et l'étendue de leurs réseaux. L'eurodéputé Les Républicains Philippe Juvin a pu voir de très près les méthodes de Google. En 2010, il a été contacté par Foundem, un comparateur de prix britannique qui s'affirmait victime des pratiques déloyales du moteur de recherche : depuis que Google avait

mis au point son propre comparateur, Foundem s'était vu reléguer au fin fond du classement des résultats sur le moteur de recherche. « *Le plus beau*, raconte le député, *c'est que Foundem disposait d'un e-mail de chez Google leur confirmant qu'ils étaient sur liste noire ! Un stagiaire devait avoir fait une boulette...* » Juvin a créé aussitôt un « Google group » au sein du Parti populaire européen (PPE) pour enquêter sur l'affaire, groupe mystérieusement rebaptisé « *Internet aujourd'hui et demain* ». Le géant du net ne voulait pas que son nom soit associé à des travaux sur des pratiques commerciales douteuses. Il a fallu attendre juin 2017 pour que la Commission européenne le condamne à 2,42 milliards d'euros d'amende pour abus de position dominante, un record en matière de pénalités financières. Sept ans de bagarre, et ce n'est pas fini puisque, d'après Foundem, les « efforts » auxquels s'était engagé Google pour permettre la concurrence ne sont qu'une « vaste blague ». Aussitôt élu député européen, le secrétaire général délégué de LR



Google a dépensé environ 5 millions de dollars en lobbying auprès des seuls décideurs américains les trois premiers mois de 2018. C'est le record chez les Gafam

Geoffroy Didier raconte lui aussi avoir été « *immédiatement confronté à la surpuissance de certains lobbys* » en défendant une directive visant à protéger les droits des auteurs et compositeurs sur internet. « *J'ai reçu plus de 100 000 e-mails, dont certains assortis de menaces, et mes collabora-*

teurs ont été harcelés de coups de téléphone par des associations prétendant se battre pour un internet gratuit, mais dont le véritable objectif était d'éviter aux géants du net de devoir rémunérer les artistes », se souvient-il, encore choqué que « *ces "militants" aient été physiquement présents, et en*

UNE ACTIVITÉ DE PLUS EN PLUS ENCADRÉE

Créée en 2013, après l'affaire Cahuzac, la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) tient un registre des « *représentants d'intérêts* », appellation française des lobbys, depuis la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin 2. Elle a été votée en 2016. Est considéré comme « *représentant d'intérêts* » tout individu ou groupe qui prend régulièrement « *l'initiative de contacter un responsable public pour essayer d'influencer une décision publique* », de nature législative ou pas. Le registre compte plus de 1 600 inscrits et tient de l'inventaire à la Prévert. On y trouve aussi bien des personnes privées, consultants ou avocats, que des entreprises, privées ou publiques, des syndicats et des associations comme l'ONG Oxfam, la Fondation pour la nature et l'homme créée par Nicolas Hulot ou encore la Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques (iFRAP), qui réalise le Macronomètre en partenariat avec *Le Figaro*. Jusqu'en mars dernier, les associations culturelles, dont l'Eglise catholique, devaient même y figurer. Le gouvernement a levé l'obligation dans le cadre de la loi dite « *de confiance* », malgré une forte opposition parlementaire transpartisanne. Le représentant d'intérêts doit déclarer son champ d'activité et les actions qu'il mène auprès des pouvoirs

publics, en précisant le montant des dépenses liées à ces actions. Il n'est pas tenu en revanche de donner les noms de ses interlocuteurs dans les ministères, groupes politiques ou organismes publics avec lesquels il est en contact. Il n'a pas le droit de faire des cadeaux outrepassant « *une valeur significative* », invitations à des repas et déplacements compris. Il doit s'abstenir d'organiser des colloques ou réunions auxquels des responsables publics sont rémunérés pour leur participation, sous quelque forme que ce soit. Il ne peut utiliser du papier à en-tête ou le logo des autorités publiques qu'il sollicite. Le degré de publicité qu'un lobbyiste est censé donner à ses rendez-vous est variable, selon les règles auxquelles son interlocuteur est lui-même soumis. Par exemple, le bureau de l'Assemblée nationale oblige les députés à « *permettre à tous les citoyens de savoir dans quelles conditions se déroulent les contacts entre leurs élus et les représentants d'intérêts* », tandis qu'au Sénat, on est beaucoup plus jaloux de l'« *autonomie* » des assemblées parlementaires. Un groupement d'intérêts dispose d'une autre voie d'action, dite des « *portes étroites* ». Il peut contester par écrit une disposition légale auprès du Conseil constitutionnel, qui n'examine que les lois, ou du Conseil d'Etat, la compétence de ce dernier s'étendant aussi aux ordonnances et aux textes réglementaires. Avantage : cette technique n'est pas assimilée à du lobbying par la loi Sapin 2.

J. W.

nombre, pour intimider les élus dans les salles des commissions le jour du vote ! » Elus qui ne se sont pas laissés faire.

Les représentants d'intérêts ne servent pas uniquement les groupes les plus puissants. Qwant, une jeune entreprise hexagonale, a pu infliger aux géants du web une défaite humiliante en devenant le moteur de recherche par défaut de l'armée française. Qwant n'exploite pas les données personnelles de ses utilisateurs. Pour convaincre Florence Parly, la ministre en charge du dossier, la société s'est assurée les services d'un puissant cabinet de lobbying, Rivington. Il l'a aidée à plaider sa cause, par exemple devant les sénateurs, dans le cadre des auditions sur le projet de loi de protection des données personnelles. Le palais du Luxembourg et le Palais-Bourbon n'ont aucun secret pour Rivington, qui a recruté des collaborateurs d'anciens assistants de députés et de sénateurs ou même des journalistes de La Chaîne parlementaire. La méthode n'a rien de scandaleux, à condition qu'il n'y ait pas confusion des genres. La loi dite « de confiance » votée en 2017 interdit aux représentants d'intérêts de rémunérer des collaborateurs parlementaires en activité.

FINI LES REPAS GARGANTUESQUES

« Les lobbys sont une respiration démocratique », affirme même Paul Boury, président de Boury, Tallon et Associés, qui compte parmi ses clients TF1, Coca-Cola ou encore Bayer, mais aussi les VTC, que son agence défend contre les taxis. Considéré par ses homologues comme « l'inventeur du lobbyisme moderne », il ne propose pas à ses clients d'organiser pour les décideurs des repas gargantuesques ou de somptueux déplacements à l'étranger – toutes pratiques strictement encadrées par la législation (lire p. 52). Les invitations dans les loges du Stade de France ou les tribunes de Roland Garros sont elles aussi en diminution, « à cause du "Petit journal" de Canal Plus qui prenait un malin plaisir à filmer les politiques » selon Jean-Luc Mano, journaliste

liste reconverti dans le lobbying avec sa société Only Conseil. Paul Boury préfère la méthode des clubs de parlementaires, qu'il réunit pour des colloques avec des représentants de groupes industriels, souvent à La Maison de la Chimie, à dix minutes à pied de l'Assemblée nationale, où ce type de rencontre est désormais proscrit. A eux deux, Paul Boury et Marc Teyssier d'Orfeuil ont créé plus de 80 % des clubs parlementaires actifs. Ils ne défendent pas seulement des intérêts économiques sectoriels : Marc Teyssier d'Orfeuil est très fier, par exemple, de sa « coalition » dont l'intitulé est une

L'un des plus sûrs
moyens de parvenir
à leurs fins, pour les
lobbyistes, est
de fournir à des
parlementaires
des amendements
"clés en main"



Danièle Obono, députée La France insoumise, a suivi les recommandations Oxfam.

injonction : « Divisons les délais administratifs par deux ».

« Dans un pays comme la France, où l'Etat est aussi fort, les lobbys sont indispensables parce qu'ils sont l'expression de la société civile », plaide l'ancien secrétaire d'Etat aux PME Hervé Novelli. La responsabilité des décideurs est d'avoir leur propre capacité d'arbitrage, ce qui n'est pas toujours le cas. Lorsqu'on fait élire des parlementaires qui n'ont aucune expertise, ni aucune expérience, et qui n'ont été élus que parce qu'ils portaient la bonne étiquette au bon moment, ce n'est pas la société civile... »

"LES FRANÇAIS NE SAVENT PAS FAIRE"

Libéral et président du Conseil supérieur de l'œnotourisme depuis qu'il a quitté la vie politique nationale, Novelli estime que la défense des intérêts sectoriels ne nuit pas, en elle-même, à l'indépendance de la décision politique. « Le problème, renchérit Philippe Juvin, c'est que les Français ne savent pas faire et regardent le lobbying avec dégoût. » Rapporteur d'un projet de directive sur les concessions de services en 2012, il se souvient de ses déboires pour obtenir que la France exprime sa position : « Les Allemands, qui combattaient la directive, étaient venus me voir et m'avaient invité plusieurs fois à Berlin pour me convaincre que légiférer serait catastrophique. Au bout de multiples tentatives, je persuadai mes interlocuteurs au ministère des Finances français de réagir. J'ai fini par voir arriver quatre hauts fonctionnaires de Bercy qui ne parlaient pas anglais et qui m'ont pris de haut. Je leur ai demandé de m'écrire une proposition qui leur conviendrait. Deux semaines plus tard, j'ai reçu un texte de quatre pages, alors que la directive en faisait une centaine ! Et je vis la même chose en ce moment avec le statut des plates-formes numériques, un sujet dont Emmanuel Macron parle pourtant tous les jours ! » De quoi relativiser le discours anti-lobby tellement populaire en France. ■

Judith Waintraub

* *Ce que je peux enfin vous dire*, de Ségolène Royal, Fayard, 294 p., 22 €.